



www.bmcebanc.ma

BMCE BANK EXTRAIT DES NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE



1. CONTEXTE

L'application des normes IAS/IFRS est obligatoire à partir de l'exercice ouvert le 01/01/2008.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Le Groupe BMCE Bank a adopté les normes internationales d'information financière IFRS, approuvées par l'IASB, pour les comptes consolidés au 31 décembre 2008, comparés à l'exercice 2007.

2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.1 CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes. Le niveau d'intégration (intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable. Toutefois, les entités identifiées sous contrôle conjoint (coentreprises) peuvent être consolidées selon la méthode proportionnelle ou évaluées par mise en équivalence.

La nouveauté apportée par les normes internationales d'information financière concerne les entités ad hoc, structures juridiques distinctes créées spécifiquement, par le Groupe, pour réaliser un objectif limité et bien défini. Celles-ci doivent être consolidées quels que soient leur forme juridique et le pays d'exercice de leur activité.

Sont exclues de la consolidation :

- Les entités contrôlées de façon temporelle ; c'est-à-dire acquises et détenues en vue d'une cession à court terme (dans les 12 mois) ;
- Les entités représentant des actifs détenus à des fins de transactions et comptabilisés à la juste valeur avec une variation de la juste valeur au compte de résultat.

Les normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31 ne prévoient pas de présomption de contrôle et par conséquent une intégration globale pour les filiales détenues entre 40% et 50%.

Options Retenues par BMCE Bank :

Définition du périmètre

Le Groupe BMCE Bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% des droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan de l'entité mère ;
- la situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette de l'entité mère ;
- les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires de l'entité mère.
- Seuils " cumulatifs " qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

Le Groupe BMCE Bank a acquis Bank of Africa (BOA). Elle a été intégrée globalement lors de l'arrêté au 31 décembre 2008.

Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

Exclusions du périmètre de consolidation

BMCE Bank exclut de son périmètre de consolidation les entités contrôlées ou sous influence notable, lorsque dès leur acquisition, les titres de ces entités sont détenus avec l'intention d'une cession à court terme. Ces titres sont, dans ce cas, comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par le résultat.

Sont également exclues du périmètre de consolidation, les participations (hors participations majeures) détenues par des entités de capital-risque dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à un tiers.

Evaluation initiale

Les immobilisations sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Evaluation ultérieure

Une immobilisation corporelle peut être évaluée selon deux méthodes :

- **Le modèle du coût (méthode préférentielle)** qui correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur
- **Le modèle de la réévaluation (méthode optionnelle)** qui correspond à sa juste valeur à la date de la réévaluation diminuée du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur ultérieures. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Approche par composants

Dès lors que des éléments d'un actif présentent des durées d'utilité et des rythmes de consommation des avantages attendus différents, ils doivent être reconnus séparément, comme des composants distincts et amortis de façon systématique sur leurs durées d'utilité propres.

Règles d'amortissement

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif diminué de la valeur résiduelle, celle-ci correspondant au prix actuel de l'actif tenant compte de l'âge et de l'état estimés de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

L'amortissement d'un actif corporel s'étend sur la durée d'utilité qui correspond à la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser cet actif. L'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Les méthodes et les durées d'amortissement doivent être revues périodiquement par l'entreprise, et en conséquence, les dotations aux amortissements de l'exercice en cours et des exercices futurs doivent être réajustées.

Même si la juste valeur de l'actif comptable est supérieure à sa valeur comptable, on comptabilise l'amortissement et ce, tant que la valeur résiduelle ne dépasse pas sa valeur comptable.

Perte de valeur

Une perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur doivent être appréciés à chaque clôture.

Options retenues par BMCE Bank

Évaluation Initiale

Le Groupe a opté pour la méthode du coût amorti, la privilégiant ainsi à la méthode de réévaluation prévue par la norme IAS16. Toutefois, le Groupe a jugé pertinent d'appliquer la méthode de la réévaluation pour une partie des terrains.

La norme Groupe prévoit de ne pas intégrer dans le calcul du coût d'entrée d'une immobilisation les frais d'emprunts supportés à l'occasion.

Valeur résiduelle

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe BMCE Bank, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle. Elle est donc nulle. En effet, les actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Durée d'amortissement

Le Groupe a adopté un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Approche par composants

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe pour le bilan d'ouverture est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe BMCE Bank.

Matrice de décomposition

	Immeubles : Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80 ans	55%	80 ans	65%
Façade	30 ans	15%	-	-
Installations générales techniques	20 ans	20%	10 ans	15%
Agencements	10 ans	10%	20 ans	20%

Perte de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) est retenu comme indicateur de dépréciation.

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT :

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit en juste valeur avec variation de JV en résultat chaque année ;
- Soit au coût amorti.

Toute option choisie, doit être appliquée à l'ensemble des immeubles de placement.

Options retenues par le Groupe BMCE Bank :

Recensement

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Valorisation

Le Groupe BMCE Bank a opté pour la méthode du coût amorti pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire et sans substance physique.

Elle est :

- Identifiable afin de la distinguer du Goodwill ;
- Contrôlée si l'entreprise a le pouvoir d'obtenir les avantages économiques futurs découlant de la ressource sous-jacente et si elle peut également restreindre l'accès à des tiers à ses avantages.

La norme IAS38 distingue deux phases pour les immobilisations incorporelles générées en interne.

Phase	Immobilisation/charge
Recherche	Charge
Développement	Immobilisation

Les frais résultant de la phase de développement doivent être immobilisés s'il est possible de démontrer :

- la faisabilité technique du produit ;
- l'intention de mener à bien le projet ;
- la capacité de l'entreprise à le vendre ou à l'utiliser ;
- la capacité financière à mener à bien le projet ;
- que les avantages économiques futurs profiteront à l'entreprise.

Evaluation initiale

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

La norme IAS 38 fait référence à 2 méthodes pour l'évaluation postérieure d'une immobilisation incorporelle :

- **Le coût amorti** : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur ;

- **La réévaluation** : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. La juste valeur doit être déterminée par rapport à un marché actif. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Amortissement

Toutes les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 20 ans. Une immobilisation incorporelle à durée de vie illimitée n'est pas amortie. Dans ce cas précis, un test de dépréciation devra être fait à chaque date de clôture.

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Perte de valeur

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur doivent être appréciés à chaque clôture.

Options retenues par BMCE Bank :

Pour la première application, le Groupe a opté pour la reconstitution du coût amorti.

Il a été décidé, en outre, de ne pas activer les logiciels développés en interne dans le bilan d'ouverture et de mettre en place un système de suivi des coûts de développement dans le futur.

Pour l'évaluation postérieure des immobilisations incorporelles, le Groupe a opté pour la méthode du coût amorti.

Amortissement

Le Groupe a décidé de maintenir les durées actuellement utilisées.

Valeur résiduelle

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le Groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence, aucune valeur résiduelle ne serait retenue.

2.5 TITRES

La norme IAS 39 répartit les actifs financiers en quatre catégories ainsi définies en fonction de l'intention de gestion :

ACTIFS EN JUSTE VALEUR PAR LA CONTREPARTIE DU COMPTE DE RÉSULTATS

Un instrument financier doit être classé dans cette catégorie s'il répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

Il est considéré instrument financier de transaction, car :

- Il est acquis ou contracté dans le but principal d'être vendu ou acheté à court terme ;
- Il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers distincts pour lequel une indication d'un rythme effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe ;
- Il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé désigné comme un instrument de couverture) ;
- Il a été désigné comme tel lors de son acquisition.

Tout instrument financier peut ainsi être classé en actifs et passifs financiers en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat sauf les investissements en actions ne disposant pas d'un marché actif et dont la juste valeur ne peut être précisément mesurée.

Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs ou passifs à la juste valeur par résultat, sauf s'ils sont désignés en couverture.



www.bmcebanc.ma

BMCE BANK

EXTRAIT DES NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE



PRINCIPES DE COMPTABILISATION

Evaluation initiale

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat devront être initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons cours inclus.

Evaluation ultérieure

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

INVESTISSEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Il s'agit des actifs financiers à paiements fixés ou déterminables et à échéance fixée que l'entité a l'intention d'acquiescer et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Il ne peut s'agir d'instruments financiers initialement désignés comme étant des actifs/passifs en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat ou correspondant à des prêts et créances.

Une entité ne peut classer un actif financier en investissement détenu jusqu'à échéance si l'entité a au cours de l'année en cours ou au cours des deux exercices précédents, vendu ou reclassé avant leur échéance une part significative de ce type d'investissement. Cette restriction ne s'applique pas aux cessions :

- proches de l'échéance (moins de trois mois) pour lesquels le changement des taux de marché n'a pas un impact significatif sur la juste valeur des actifs concernés ;
- survenant après la collecte d'une part substantielle du capital initial (environ 90% du principal de l'actif) ;
- attribuables à un événement isolé, incontrôlable et qui ne pouvait être raisonnablement prévu ;
- entre les entités du Groupe (ventes intragroupes).

Une entité n'a pas une intention manifeste de conserver jusqu'à son échéance un placement dans un actif financier ayant une échéance fixée si l'une des conditions suivantes est satisfaite :

- l'entité pense conserver l'actif financier pour une période indéfinie ;
- l'entité est prête à vendre l'actif en réponse à des variations affectant les taux d'intérêt du marché ou les risques, à des besoins de liquidité, à des changements dans la disponibilité et le rendement dégagé sur des placements alternatifs, à des changements dans les sources de financement, et dans les modalités de ces financements ou les risques sur monnaies étrangères ;
- l'émetteur a le droit de régler l'actif financier pour un montant sensiblement inférieur à son coût amorti.

Une entité ne démontre pas sa capacité à conserver jusqu'à son échéance un placement dans un actif à échéance fixée si l'une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- elle ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour continuer à financer son placement jusqu'à échéance ;
- elle est assujettie à une contrainte existante juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de conserver l'actif financier jusqu'à échéance.

PRINCIPES DE COMPTABILISATION

Evaluation initiale

Les titres détenus jusqu'à échéance devront être initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons inclus (dans un compte de créances rattachées).

Evaluation ultérieure

Par la suite, la comptabilisation sera au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (TIE).

Dépréciation

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

PRINCIPE D'AFFECTATION AU RÉSULTAT

Le coût amorti est affecté en "produits d'intérêts et assimilés", les dépréciations et les reprises de provisions lors de la cession, sont enregistrés en "coût du risque".

Les plus-values de cession, dans les cas prévus par la norme IAS 39, sont enregistrés en "gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente".

PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs autres que des dérivés qui sont à paiements fixés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif. Les actifs suivants ne sont pas classés dans cette catégorie :

- ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme, lesquels doivent être classés dans la rubrique "actifs financiers détenus à des fins de transaction" et ceux que l'entité désigne comme actifs en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat ;
- ceux désignés par l'entité comme disponibles à la vente ;
- ceux pour lesquels une part significative de l'investissement de base ne pourrait être recouvrée pour d'autres raisons que la détérioration du crédit et qui sont classés en disponibles à la vente.

PRINCIPES DE COMPTABILISATION

Comptabilisation au coût amorti (selon la méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Dépréciation

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

PRINCIPE D'AFFECTATION AU RÉSULTAT

Le coût amorti est affecté en "produits d'intérêts et assimilés", les dépréciations et les reprises de provisions lors de la cession sont enregistrées en "coût du risque".

Les plus-values de cession, dans les cas prévus par la norme IAS 39, sont enregistrées en "gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente".

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Il s'agit des actifs financiers autres que les dérivés et qui sont désignés comme tels ou qui ne sont classés ni en prêts et créances, ni en investissements détenus jusqu'à leur échéance, ni en actifs financiers en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat.

PRINCIPES DE COMPTABILISATION

En IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en "disponibles à la vente" sont les suivants :

Evaluation initiale

Les titres disponibles à la vente devront être initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition (en théorie) et coupons cours inclus (dans un compte de créances rattachées).

Evaluation ultérieure

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrés en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

PRINCIPES DE CLASSIFICATION EN RÉSULTAT

La valorisation en juste valeur des titres de ce portefeuille est répartie entre les lignes suivantes du compte de résultat :

- "produits d'intérêts" pour le montant correspondant au coût amorti de la période ;
- "résultat net sur actifs disponibles à la vente" pour le montant correspondant au coût amorti de la période ;
- "coût du risque" pour les dépréciations durables et réappréciation sur titres à revenu fixe ;
- et la ligne de capitaux propres "variations de valeur sur actifs disponibles à la vente" pour le montant correspondant au complément de juste valeur.

Options retenues par BMCE Bank :

Le Groupe BMCE Bank a opté pour une classification selon l'intention de gestion et la nature des titres.

Au bilan d'ouverture, l'ensemble des titres sont comptabilisés à leur juste valeur lors de l'acquisition :

- Titres de dettes : nominal ajusté des décotes/surcotes, des primes de remboursement, du coupon ;
- Titres actions : prix de marché de l'action ou valeur liquidative à la date de souscription.

Le portefeuille Titres se compose comme suit :

- Les titres de participations ;
- Les titres Trading (Salle des Marchés) ;
- les titres réglementés.

TITRES DE PARTICIPATIONS

Classification

Ces titres sont classés dans la catégorie "Actifs disponibles à la vente", évalués à la juste valeur.

Valorisation

Titres cotés : la valeur de référence est le dernier cours boursier ;

Titres non cotés : la juste valeur est déterminée suivant un modèle interne.

Dépréciation

Titres cotés : baisse du cours de bourse de 20% sur une période de 6 mois ;

Titres non cotés : selon les indices de dépréciation déterminés pour le bilan d'ouverture et le suivi du provisionnement.

TITRES TRADING (SALLE DES MARCHÉS)

Classification

L'intention de gestion est définie compte tenu de la gestion future de la Salle des Marchés, l'intention de gestion était, pour le bilan d'ouverture, principalement le "trading" pour la totalité des encours gérés par la Salle des Marchés.

Valorisation

Les titres cotés : la juste valeur correspond au cours boursier ;

Titres non cotés : la juste valeur est déterminée suivant un modèle interne.

TITRES RÉGLEMENTÉS

Ce portefeuille a été classé en tant que titres détenus jusqu'à l'échéance.

2.6 PROVISIONS

PROVISIONS COLLECTIVES

Si une entité détermine qu'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation, significative ou non, pour un actif financier considéré individuellement, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

Indices de dépréciation

Dans le cadre d'un examen collectif, un indice objectif de dépréciation peut se résumer à des événements observables indiquant qu'il existe une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe de prêts depuis que ces actifs ont été comptabilisés pour la première fois et ce, bien que cette diminution ne puisse encore être rattachée aux divers prêts composant ce groupe notamment :

- les modifications défavorables de la capacité des emprunteurs faisant partie du groupe ou ;
- une situation économique nationale ou locale corrélée aux défauts de paiement sur les actifs faisant partie du groupe.

PROVISIONS INDIVIDUELLES

Font l'objet d'une provision, toutes les créances présentant, une ou plusieurs indications objectives de dépréciation. Les indications suivantes d'une dépréciation liée à l'avération d'un risque de crédit sont proposées par la norme :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur ;
- Une rupture de contrat tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'entreprise, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagé en d'autres circonstances ;
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier suite à des difficultés financières ou ;
- Des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe y compris ;
- Des changements défavorables de la solvabilité des emprunteurs du groupe ; ou
- une situation économique nationale ou locale corrélée aux défauts de paiement sur les actifs faisant partie du groupe.

Méthode de provisionnement

La norme IAS 39 ne distingue pas de méthode différente pour l'évaluation des provisions sur encours "impaired" individuellement ou collectivement.

Au contraire, le principe unique à appliquer est de provisionner l'excédent de la valeur comptable du ou des actifs sur leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif (ou du groupe d'actif) actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

La constitution de provisions n'intervient qu'en cas de dégradation observable du niveau de risque du groupe de créances et ayant une incidence mesurable sur les flux de trésorerie du groupe constitué.

Compte tenu de la méthodologie d'évaluation des valeurs recouvrables selon les IFRS, les établissements doivent être en mesure d'établir une corrélation entre l'indication objective de dépréciation observée et son incidence sur les flux de trésorerie attendus du portefeuille concerné.

Perte de valeur

Selon le référentiel IFRS, la perte de valeur se mesure comme la différence entre, d'une part, la valeur comptable des créances, et d'autre part la valeur recouvrable, celle-ci correspondant à la valeur actuelle des flux de récupération attendus, actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de la créance.

Options retenues par BMCE Bank :

Provisions collectives

Seules les pertes avérées sont provisionnées tel que stipulé par la norme. Les pertes attendues ne peuvent faire l'objet d'un provisionnement.

Dans le cadre du traitement de la provision collective, le Groupe BMCE Bank a défini pour son portefeuille clientèle un certain nombre de critères qui permettent d'analyser le comportement des créances, et les catégoriser dans des types d'anomalies qui vont servir à la formation de groupes homogènes.



www.bmcebank.ma

BMCE BANK

EXTRAIT DES NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE



La méthode utilisée consiste à étudier l'évolution des dossiers classés sous surveillance au cours des exercices antérieurs pour déterminer un taux de passage en contentieux. Le taux de provisionnement IFRS, en plus du taux de passage en contentieux sont alors appliqués à l'encours sous surveillance pour la détermination de la provision collective.

Provisions individuelles

Le Groupe a jugé possible et nécessaire d'appliquer le principe de la contagion pour l'identification des encours présentant des indications objectives de dépréciation selon les normes IFRS.

Pour le calcul de l'impact estimé à l'ouverture, le portefeuille de créances en souffrance de BMCE Bank a été segmenté de la façon suivante :

- "Gros dossiers" :

- Revue individuelle par BMCE Bank de chacun des dossiers pour estimer les flux de recouvrement et les positionner dans le temps ;
- La provision en IFRS correspond à la différence entre l'encours débiteur et la somme des recouvrements attendus.

- La population non couverte par les "gros dossiers" fait l'objet d'une extrapolation sur la base des taux de provisionnement IFRS (calculés pour les gros dossiers)

2.7 GOODWILL

COÛT D'UN REGROUPEMENT D'ENTREPRISE

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Ce coût est majoré de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises. En revanche, les coûts généraux sont comptabilisés en charges.

AFFECTATION DU COÛT DE REGROUPEMENT D'ENTREPRISES AUX ACTIFS ACQUIS ET AUX PASSIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS ASSUMÉS

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date. Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

GOODWILL

À la date d'acquisition, le Goodwill est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Après sa comptabilisation initiale, le Goodwill doit être évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le Goodwill ne peut plus être amorti et un test de dépréciation est appliqué.

Options retenues par BMCE Bank

- Conformément à la norme IFRS 1, BMCE Bank a choisi de ne pas retraiter les Goodwill existants ;
- Les amortissements des Goodwill ne seront plus appliqués ;
- Des tests de dépréciation réguliers seront mis en place. Ces tests s'appuient sur l'observation régulière (annuelle au minimum) d'indice de perte de valeur.

2.8 ÉCARTS DE CONVERSION

Les dispositions générales concernant les écarts de conversion contenues dans IAS 21 "Effets de la variation des cours de change" sont les suivantes :

- Les éléments non monétaires, comptabilisés au bilan au coût historique demeurent au coût historique ;
- Les éléments non monétaires, comptabilisés au bilan en juste valeur, sont convertis au cours en vigueur à la date de l'évaluation de la juste valeur ;
- Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture à la date d'évaluation ;
- Les éléments de comptes de résultat sont convertis aux cours en vigueur aux dates de réalisation des transactions enregistrées, à l'exception des dotations aux amortissements et aux provisions passées sur éléments non monétaires qui sont convertis au cours historique.

Les différences de change sur éléments monétaires sont comptabilisées en résultat de la période.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES CONSOLIDÉES

Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice :

- Les produits et les charges sont convertis aux cours de vigueur en date de chacune des transactions, pour des raisons pratiques, un taux moyen peut être utilisé sauf variations significatives ;
- Les écarts de conversion constatés sont portés en capitaux propres en distinguant la part revenant aux intérêts minoritaires.

Options retenues par BMCE Bank :

Pour les titres de participation non consolidés, qui seront classés en AFS (actifs disponibles à la vente), les écarts de conversion seront une composante de la juste valeur comptabilisée en capitaux propres.

Le Groupe BMCE Bank a considéré que son écart de conversion cumulé à la date de transition était nul pour l'ensemble de ses activités étrangères.

Dans ce cas, les conséquences sont les suivantes :

- Les écarts ou réserves de conversion sont reclassés, au sein des capitaux propres d'ouverture ;
- Les écarts de conversion cumulés antérieurs à la date de transition aux IFRS n'entrent pas dans la détermination du résultat de cession future des activités concernées. En cas de cession ultérieure, l'entité ne constatera pas ces écarts en résultat, en revanche, elle constatera en résultat. En revanche, elle constatera en résultat tout écart de conversion né après la date de mise en application des IFRS sur les filiales concernées.

2.9 ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Critère de classification

Selon l'IFRS 5, une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette notion n'existait pas dans le référentiel comptable marocain.

L'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et coutumiers pour la vente de tels actifs et sa vente doit être hautement probable.

NB : Si les critères de classement ne sont plus satisfaits, le classement en "held-for-sale" ne doit pas être conservé.

Les actifs non courants sont alors évalués au plus faible des 2 montants suivants :

- VNC à la date de classement en "held for sale" ajustée des montants qui auraient été comptabilisés en amortissement, pertes de valeur et réévaluations si l'actif n'avait jamais été classé en "held for sale" ; et
- Valeur recouvrable à la date de la décision de changement.

Evaluation

Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Il n'est plus amorti dès lors qu'il se trouve dans cette catégorie "held-for-sale".

Comptabilisation des pertes de valeurs et reprises ultérieures

Toutes les pertes de valeurs ultérieures ou initiales lors de l'évaluation à la juste valeur nette des coûts nécessaires à la vente sont comptabilisées immédiatement.

Les reprises liées à l'augmentation ultérieure de la juste valeur nette des coûts nécessaires à la vente ne sont comptabilisées qu'à concurrence des pertes de valeurs préalablement comptabilisées.

Options retenues par BMCE Bank

Dans le cas de BMCE Bank, il n'existe pas d'immobilisations répondant à la définition et aux critères de comptabilisation "d'actifs non courants détenus en vue de la vente".

2.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Evaluation

Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

La norme IAS 37 prévoit l'actualisation du montant de la provision si l'effet est significatif.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- obligation actuelle envers un tiers ;
- forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation ;
- fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues par BMCE Bank

Pour la première application (First time adoption) :

- La Banque a actualisé les provisions pour risques et charges répondant aux trois critères cités dès lors que l'impact est significatif ;
- Concernant les provisions incompatibles, celles-ci ont été reprises par les capitaux propres.

2.11 CRÉDITS HORS MARCHÉ

En normes IFRS, la valeur d'entrée d'un prêt est égale à sa juste valeur augmentée des coûts de transactions internes et externes directement attribuables à l'émission du prêt.

La juste valeur est égale :

- au nominal si le taux du prêt est "dans le marché" et en l'absence de coût de transactions ;
- à la somme des flux de trésorerie futurs attendu actualisés au taux de marché ; la différence entre le taux de marché et le taux contractuel du prêt entraîne la constatation d'une décote qui est constatée immédiatement en résultat puis reprise sur la durée de vie du prêt.

Afin de déterminer le caractère "hors marché" d'un prêt émis, il conviendrait de se demander si l'émetteur du prêt a offert des conditions de financement très favorables par rapport à celles généralement pratiquées par la concurrence afin de conquérir un client. Dans l'affirmative, une décote correspondant à la différence entre le taux du marché à l'émission et le taux contractuel est enregistrée en résultat et est amortie sur la durée de vie du prêt via le TIE.

Options retenues par BMCE Bank

BMCE Bank devra donc déterminer les prêts émis par le Groupe à des taux qui peuvent être considérés comme "hors marché".

En l'absence de référence claire de la norme sur la notion de "hors marché", il a été décidé de s'appuyer sur les taux planchers communiqués par Bank Al-Maghrib.

2.12 CRÉDIT-BAIL

Selon la norme IAS 17, le crédit bail est un contrat par lequel le propriétaire (ou bailleur) transfère le droit d'utilisation d'un actif au preneur en contrepartie de redevances et avec option d'un droit de propriété à l'échéance.

CLASSIFICATIONS DES CONTRATS

La norme IAS 17 distingue deux types de contrats de crédit-bail :

1. les contrats de location financement : ce type de contrat a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non in fine.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location financement :

- Le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location ;
- Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée ;
- La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété ;
- Au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- Les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

- Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location ;
- Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêts représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir ;
- La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location financement.

2. Les contrats de location opérationnelle (ou contrat de location simple) : ce contrat ne transfère pas au preneur de crédit-bail tous les risques et avantages liés à la propriété.

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE :

- Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être comptabilisés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif ;
- compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué ;
- l'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires et la dotation aux amortissements doit être calculée sur la base indiquée par IAS16 (immobilisations corporelles) et IAS38 (immobilisations incorporelles) .

Options retenues par BMCE Bank

Les entités concernées par l'application de la norme relative au crédit-bail sont Maghrébaï et Salafin.

Les contrats portés par ces 2 entités correspondent à la définition de la location-financement.



www.bmcebanc.ma

BMCE BANK

EXTRAIT DES NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE



L'ensemble des contrats de crédit-bail du Groupe BMCE étant classé en location-financement, le traitement comptable actuellement appliqué dans le cadre des comptes consolidés est conforme aux IFRS. Ainsi, l'impact est nul.

2.13 AVANTAGES AU PERSONNEL

CLASSIFICATION DES AVANTAGES AU PERSONNEL

Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paie un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Principes d'évaluation

La méthode d'évaluation est la méthode des unités de crédit projetées avec service proraté. Cette méthode passe par deux phases :

- une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles, les droits à terme correspondant aux cash-flows futurs ;
- une répartition des droits à terme sur la période d'activité au cours de laquelle BMCE Bank bénéficie des services de ses employés.

Les principales hypothèses actuarielles :

Des hypothèses financières, à savoir le taux d'actualisation et le taux d'inflation ;

Des hypothèses socio-économiques : le taux d'augmentation des salaires, le taux de sortie des bénéficiaires, l'âge et les modalités de départ à la retraite ;

Des hypothèses de mortalité : les dépenses de santé pour les régimes de frais médicaux.

Principes de comptabilisation

Définitions

- Valeur actualisée de l'obligation : engagement brut i.e. valeur actuarielle des droits des participants ou dette actuarielle ;
- Éléments non reconnus : pertes et gains latents à amortir dans le futur ou éléments non reconnus.

Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi

La provision à constituer est égale à l'engagement net diminué des éléments non reconnus. Ces éléments non reconnus peuvent être de deux natures :

- Dans le cas où la société opte pour la méthode du corridor, les pertes et gains actuariels, qui sont constitués de la différence entre la valeur actualisée de l'obligation réelle à la clôture et la valeur actualisée de l'obligation estimée à la clôture sur la base de la valeur actualisée de l'obligation d'ouverture et des événements de l'exercice ; ils ont deux origines :

i. une modification des hypothèses actuarielles entre l'ouverture et la clôture suite à des événements particuliers de l'exercice ou des modifications de l'environnement économique général : il s'agit des pertes et gains actuariels sur hypothèses ;

ii. une différence entre les prévisions à l'ouverture de comportement socio-économique des salariés ou de comportement de l'environnement général au cours de l'exercice- et traduit dans les hypothèses actuarielles - et la réalité : il s'agit des pertes et gains actuariels d'expérience ;

- les coûts des services passés, qui se constatent lors d'une modification du régime et sont constitués de la variation consécutive de l'engagement à la date de génération de la modification du régime.

Les éléments non amortis s'amortissent de manière différente :

- le coût des services passés s'amortit linéairement entre la date de modification et la date à laquelle les droits sont acquis.

La règle du corridor consiste à amortir au minima au cours d'un exercice, et sur la durée d'activité résiduelle des participants à la clôture, le montant de pertes ou de gains actuariels non reconnus supérieur en valeur absolue à 10% du montant de la dette actuarielle à l'ouverture ou du montant des actifs de couverture si ce dernier montant lui est supérieur.

Comptabilisation des autres avantages à long terme

La provision à constituer à chaque clôture est égale à la valeur actuelle de l'obligation.

Options retenues par la BMCE Bank

Une provision doit être constituée, à chaque clôture, égale à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies évaluées actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les avantages au personnel comptabilisés correspondent à la médaille du travail et l'indemnité de fin de carrière.

Cependant, aucune provision relative à la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM) n'a été constatée, en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires.

2.14 CRÉDITS RESTRUCTURÉS

Les crédits restructurés incluent les encours ayant subi, en raison des difficultés de la contrepartie, une restructuration entraînant une modification de la rémunération de la Banque.

PRINCIPES COMPTABLES

Lorsqu'un crédit est restructuré du fait de la situation financière d'un débiteur, les flux futurs du crédit sont actualisés au TIE d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable du crédit est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Options retenues par BMCE Bank :

Les dossiers restructurés ont été identifiés par recoupement entre les comptes comptables affectés aux encours consolidés et les fichiers de suivi de la gestion globale des engagements sur la base d'un scope d'encours supérieur à 10 MMAD.

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date de renégociation, des flux contractuels initiaux actualisés au TIE;

- et la somme, à la date de renégociation, des flux contractuels renégociés actualisés au TIE.

Pour le bilan d'ouverture, la décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie des capitaux propres, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits de PNB.

En traitement récurrent, les décotes sont comptabilisées en charges au moment de la restructuration.

2.15 ACTIONS PROPRES

Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité. Les actions propres peuvent être acquises ou détenues par l'entité ou par d'autres membres du Groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Les titres d'autocontrôle détenus dans le cadre de plans de stock-options en faveur des salariés doivent, quel que soit le but de leur acquisition, être portées en déduction des capitaux propres consolidés.

Options retenues par BMCE Bank :

L'ensemble des titres BMCE détenus par les entités du Groupe doit être annulé des capitaux propres.

L'entité impute directement au débit des capitaux propres, nettes de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent, les distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.

Les coûts d'une transaction portant sur les capitaux propres, à l'exclusion des coûts d'émission d'un instrument de capitaux propres, directement attribuables à l'acquisition d'une entité doivent être comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent.

Seule BMCE Bank Maroc est concernée par l'application de cette norme.

2.16 TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

L'IAS 39 définit le taux d'intérêt effectif comme étant le taux qui égalise les cashs flows futurs estimés actualisés et la valeur comptable initiale du prêt, la valeur initiale intégrant les produits et les coûts de transaction.

Coûts et commissions à intégrer dans le calcul du TIE

Coûts :

Les coûts à étaler via le TIE correspondent selon la norme IAS 39 aux coûts de transaction.

Ces derniers sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif ou d'un passif financier.

Commissions :

L'IAS 18 distingue 3 catégories de commissions selon leur finalité :

- Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif global ;

- Les commissions d'octroi reçus ;

- Les commissions d'engagements reçus ;

- Les commissions acquises à mesure que des services sont fournis ;

- Les commissions acquises pour l'exécution d'un acte important.

PRINCIPES COMPTABLES

Les prêts émis sont comptabilisés au coût amorti à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif.

Options retenues par BMCE Bank :

L'analyse a montré que les coûts et commissions sont peu significatifs. Il a été décidé par conséquent de ne pas les étaler pour la FTA. Par ailleurs, un suivi régulier des coûts et produits de transactions devra être effectué pour s'assurer de leur caractère non significatif.

En fonction de l'importance significative, le Groupe aura à étaler ou non les coûts et produits de transactions pour les crédits à plus d'un an. Les crédits à moins d'un an seront maintenus au coût historique.

2.17 DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE :

PRINCIPES COMPTABLES

Evaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif financier, une entité doit l'évaluer à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission du passif financier.

Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, une entité doit évaluer un actif financier au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf :

- Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les passifs financiers qui surviennent quand un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou quand il est comptabilisé selon l'approche de l'implication continue.

Options retenues par BMCE Bank :

- Actuellement, le Groupe classe tous les dépôts dans la catégorie des autres passifs financiers, aucun n'est classé dans la catégorie "passifs financiers détenus à des fins de transaction" ;

- Les dépôts de BMCE Bank sont systématiquement d'une durée maximale d'un an. De ce fait, la position retenue a été de considérer que l'impact du calcul d'une décote et son étalement sur la durée de dépôt était non significatif ;

- Aucun élément à intégrer au calcul n'a été identifié concernant les dépôts, qu'ils fassent partie du stock ou de la nouvelle production. A ce stade, le TIE est donc le taux facial du dépôt ;

- Aucun retraitement n'a été prévu pour les comptes à vue et les comptes sur carnets ;

- Pour les avances sur dépôts rémunérés, celles-ci doivent être constatées en prêts et créances et traitées en tant que tels.

2.18 IMPÔTS DIFFÉRÉS :

L'impôt différé est une correction apportée à la charge d'impôt et/ou l'assiette nette qui a pour effet de gommer l'effet des différences temporelles d'imposition.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer.

En cas de changement de taux d'impôt ou de règles fiscales, l'impact sur les impôts différés est comptabilisé selon le principe de symétrie : si l'impôt différé a été comptabilisé initialement en capitaux propres, l'ajustement est également comptabilisé en capitaux propres sinon la comptabilisation de l'impact se fait en résultat.

Options retenues par BMCE Bank :

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les ID dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Par ailleurs, en IFRS, l'expression "recouvrement probable" devrait être interprétée comme signifiant un "recouvrement plus probable qu'improbable", ce qui pourrait donner lieu, dans certains cas, à la comptabilisation de davantage d'impôts différés actifs qu'en principes comptables, où cette expression est souvent interprétée comme supposant un fort degré de probabilité.

2.19 DÉRIVÉS :

Un dérivé est un instrument financier (ferme ou optionnel) qui varie en fonction de la valeur d'un sous-jacent tel que les taux d'intérêts, le cours d'une action, d'une matière première... Ce sont généralement des instruments avec effet de levier important et une mise de départ faible. Les instruments dérivés usuels sont les *swaps*, les options et les ventes à terme.

Les dérivés (*swaps*, options...) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. A chaque date d'arrêt, ils sont réévalués au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

Options retenus par le Groupe BMCE Bank :

Les analyses menées en interne ont conduit de conclure à l'absence d'opérations de couverture réalisées par le Groupe BMCE.

Le retraitement au 31 décembre 2008 a porté sur l'exhaustivité des produits dérivés.



BILAN D'OUVERTURE AU 1^{er} JANVIER 2007(*)

ACTIF

En milliers de DH

	31/12/2006 Normes locales	RECLASSEMENTS			RETRAITEMENTS										Normes IFRS 01/01/2007			
		Autres reclassements	Ventilation du portefeuille titres	Total Reclassements	Immeubles d'exploitation et de placement IAS 16, 40	Contrats de location IAS 17	Engagements sociaux IAS 19	FRBG IAS 37	Autres normes	Dépréciation du risque de crédit	Valorisation des instruments financiers en valeur de marché par résultat	Plus-values nettes latentes sur portefeuille de titres	Autres éléments	Total Retraitements				
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 883 528																	7 883 528
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			10 502 058	10 502 058							100 621				-800 309	-699 688	9 802 370	
Instruments dérivés de couverture																		
Actifs financiers disponibles à la vente	13 357 355		-11 721 386	-11 721 386											426 430	426 430	2 062 399	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	14 324 319																14 324 319	
Prêts et créances sur la clientèle	45 785 167										-120 175	145 065				24 890	45 810 057	
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux																		
Placements détenus jusqu'à leur échéance			1 219 328	1 219 328													1 219 328	
Actifs d'impôt exigible	293 715																293 715	
Actifs d'impôt différé	83 031										156 288					156 288	239 319	
Comptes de régularisation et autres actifs	1 159 562										-24 683					-24 683	1 134 879	
Actifs non courants destinés à être cédés																		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	184 634																184 634	
Immeubles de placement		216 506		216 506	246 988											246 988	463 494	
Immobilisations corporelles	1 840 684	-216 506		-216 506	596 001	-3 138										592 863	2 217 041	
Immobilisations incorporelles	140 640																140 640	
Ecart d'acquisition	21 297																21 297	
Total actif	85 073 932	0	0	0	842 989	-3 138			11 430	145 065	100 621	426 430	-800 309	723 088	85 797 020			

PASSIF

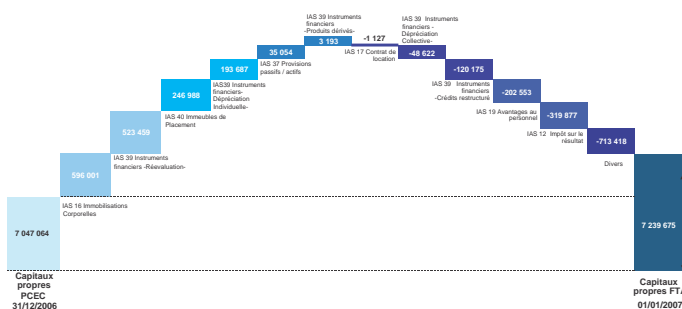
	31/12/2006 Normes locales	RECLASSEMENTS			RETRAITEMENTS										Normes IFRS 01/01/2007			
		Autres reclassements	Ventilation du portefeuille titres	Total Reclassements	Immeubles d'exploitation et de placement IAS 16, 40	Contrats de location IAS 17	Engagements sociaux IAS 19	FRBG IAS 37	Autres normes	Dépréciation du risque de crédit	Valorisation des instruments financiers en valeur de marché par résultat	Plus-values nettes latentes sur portefeuille de titres	Autres éléments	Total Retraitements				
Banques centrales, Trésor public, CCP																		
Passifs financiers à la JV par résultat																		
Instruments dérivés de couverture																		
Dettes envers les EC et assimilés	5 013 327																	5 013 327
Dettes envers la clientèle	67 618 132																	67 618 132
Dettes représentées par un titre																		
Titres de créance émis	1 076 635																	1 076 635
Ecart de réévaluation passif des PTF couverts en taux																		
Passifs d'impôt exigible	422 221																	422 221
Passifs d'impôt différé	172 294										478 983					478 983	651 277	
Comptes de régularisation et autres passifs	2 223 696										-111 574					-111 574	2 112 122	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés																		
Provisions techniques des contrats d'assurance																		
Provisions	69 823																157 887	227 710
Subventions et fonds assimilés											202 553	-44 666						
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 020 368																	1 020 368
Capitaux propres																		
Capitaux propres part du Groupe																		
- Capital et réserves liées	5 869 125																	5 869 125
- Réserves consolidées	343 870																	343 870
- Gains ou pertes latents ou différés																		
- Résultat de l'exercice	834 069																	834 069
Intérêts minoritaires	410 372																	410 372
Total passif	85 073 932				842 989	-3 138			0	11 430	145 065	100 621	426 430	-800 309	723 088	85 797 020		

(*) Suite à une recommandation de Bank Al Maghrib relative à la comptabilisation des opérations de change à terme et des engagements par signature envers la clientèle, le bilan d'ouverture en normes IFRS, tel que publié au 30 juin 2008, est ajusté à l'occasion de cette première publication annuelle en normes IFRS et ce, conformément à la norme IFRS 1. Cette norme considère la publication définitive du bilan d'ouverture lors de la première application des normes IFRS comme étant la première publication annuelle.

Cet ajustement opéré lors de cette publication définitive au 31 décembre 2008 du bilan d'ouverture n'a aucun impact sur la situation nette du Groupe, ni sur les résultats du Groupe. Il a pour impact une diminution des dettes envers les établissements de crédits et des créances clientèles d'un montant de KDH 7 203 756 au bilan 01.01.07, de KDH 15 126 367 au 30.06.2008 et de KDH 9 686 740 au 31 décembre 2007 à titre de comparatif.

La situation au 30 juin 2008 a été sans incidence sur l'opinion de revue limitée émise par les Commissaires aux Comptes.

DECLINAISON DES IMPACTS IFRS



BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2008

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan et du compte de produits et charges consolidés du Groupe Banque Marocaine du Commerce Extérieur couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, préparés pour la première fois conformément aux normes IFRS, telles que décrites dans les notes annexes. Ces états consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 retraités selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés susmentionnés ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière du Groupe Banque Marocaine du Commerce Extérieur au terme de l'exercice arrêté au 31 décembre 2008, ni du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS en vigueur au 31 décembre 2008.

Casablanca, le 27 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC
Grant Thornton

47, rue Abil Ben Abdallah
20 000 Casablanca
Maroc

ERNST & YOUNG

37, Bd Abdouf Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

FIDAROC GRANT THORNTON

FACHR ELKHOULI
Associé Gérant

ERNST & YOUNG

MOHAMMED EL
Associé



NOTE DE TRANSITION BILAN : **PASSAGE DU BILAN
DES NORMES PCEC AUX
NORMES IAS/IFRS**

En milliers de DH

ACTIF DEC 2007	MONTANT PCEC	Retraitements	Reclassements	MONTANT IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	8 084 789			8 084 789
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-2 213 698	11 877 016	9 663 318
Instruments dérivés de couverture				-
Actifs financiers disponibles à la vente	14 652 432	172 960	-13 810 281	1 015 111
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	19 720 186			19 720 186
Prêts et créances sur la clientèle	58 962 534	22 674		58 985 208
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux				-
Placements détenus jusqu'à leur échéance			1 933 265	1 933 265
Actifs d'impôt exigible	357 743			357 743
Actifs d'impôt différé	83 031	133 526		216 557
Comptes de régularisation et autres actifs	2 844 728	-5 686		2 839 042
Actifs non courants destinés à être cédés				-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	184 577			184 577
Immeubles de placement		246 786	229 096	475 882
Immobilisations corporelles	1 972 055	602 769	-229 096	2 345 728
Immobilisations incorporelles	268 155			268 155
Ecart d'acquisition	19 607	6 479		26 086
TOTAL ACTIF	107 149 837	-1 034 190	-	106 115 647

PASSIF DEC 2007	MONTANT PCEC	Retraitements	Reclassements	MONTANT IFRS
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux				-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		747		747
Instruments dérivés de couverture				-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	9 143 599			9 143 599
Dettes envers la clientèle	81 969 131			81 969 131
Titres de créance émis	816 407			816 407
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux				-
Passifs d'impôt courant	554 457			554 457
Passifs d'impôt différé	203 475	328 112		531 587
Comptes de régularisation et autres passifs	4 794 835	-130 189		4 664 646
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				-
Provisions techniques des contrats d'assurance				-
Provisions pour risques et charges	178 057	94 696		272 753
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie				-
Dettes subordonnées	1 002 576			1 002 576
Capital et réserves liées	6 220 109	-2 210 289		4 009 820
Réserves consolidées				-
- Part du Groupe	425 099	1 413 336		1 838 435
- Part des minoritaires	441 012	5 182		446 194
Gains ou pertes latents ou différés, part du Groupe		-122 075		-122 075
Résultat net de l'exercice				-
- Part du Groupe	1 273 858	-420 825		853 033
- Part des minoritaires	127 222	7 115		134 337
TOTAL PASSIF	107 149 837	-1 034 190	-	106 115 647

CPC DEC 2007	MONTANT PCEC	Retraitements	Reclassements	MONTANT IFRS
Marge d'Intérêts	2 479 867	39 345		2 519 212
Marge sur Commissions	818 107	0		818 107
Résultat des Activités de Marché	1 593 914	-800 936		792 978
Produit Net Bancaire	5 026 768	-761 591		4 265 177
Résultat Brut d'Exploitation	2 488 767	-751 888		1 736 879
Résultat avant Impôt	2 163 580	-723 780		1 439 800
Résultat Net	1 401 080	-413 710		987 370
Résultat Net Part du Groupe	1 273 857	-420 824		853 033

En milliers de DH

BILAN IFRS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/08	31/12/07
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	8 761 642	8 084 789
Actifs financiers évalués à la juste valeur	16 830 734	9 663 318
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	1 396 746	1 015 111
Prêts et créances sur les EDC et assimilés	21 586 233	19 720 186
Prêts et créances sur la clientèle	85 709 392	58 985 208
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	5 928 425	1 933 265
Actifs d'impôt exigible	602 944	357 743
Actifs d'impôt différé	369 578	216 557
Comptes de régularisation et autres actifs	4 210 653	2 839 042
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises MEE	191 437	184 577
Immeubles de placement	505 076	475 882
Immobilisations corporelles	3 570 068	2 345 728
Immobilisations incorporelles	547 948	268 155
Ecart d'acquisition	249 969	26 086
TOTAL ACTIF	150 460 845	106 115 647

PASSIF	31/12/08	31/12/07
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	280	747
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les EDC et assimilés	12 647 116	9 143 599
Dettes envers la clientèle	113 449 746	81 969 131
Titres de créance émis	4 587 442	816 407
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	375 331	554 457
Passifs d'impôt différé	935 380	531 587
Comptes de régularisation et autres passifs	5 719 501	4 664 646
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions	325 453	272 753
Subventions et fonds assimilés		
Dettes subordonnées et fond spéciaux de garantie	4 155 748	1 002 576
Capitaux propres		
Capitaux propres part du Groupe		
Capital et réserves liées	3 300 401	4 009 820
Réserves consolidées	1 524 790	1 838 435
Gains et pertes latents	-98 699	-122 075
Résultat de l'exercice	830 442	853 033
Intérêts minoritaires - Réserves	2 101 347	446 194
Intérêts minoritaires - Gains et pertes latents		
Intérêts minoritaires - Résultat	606 567	134 337
TOTAL PASSIF	150 460 845	106 115 647

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

En milliers de DH

COMPTE DE RESULTAT	31/12/08	31/12/07
+ Intérêts et produits assimilés	9 206 758	6 345 364
- Intérêts et charges assimilés	-5 081 832	-3 826 152
MARGE D'INTERET	4 124 926	2 519 212
+ Commissions (Produits)	1 279 540	924 846
- Commissions (Charges)	-129 230	-106 739
MARGE SUR COMMISSIONS	1 150 310	818 107
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	477 446	276 659
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	25 335	516 319
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ	502 781	792 978
+ Produits des autres activités	419 443	275 391
- Charges des autres activités	-179 000	-140 511
PRODUITS NETS BANCAIRES	6 018 460	4 265 177
- Charges générales d'exploitation	-3 569 552	-2 334 999
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-331 554	-193 299
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 117 354	1 736 879
- Coût du risque	-88 996	-318 066
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 028 358	1 418 813
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	32 771	16 367
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	48 777	4 620
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPÔT	2 109 906	1 439 800
- Impôt sur les résultats	-672 897	-452 430
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession		
RESULTAT NET	1 437 009	987 370
Intérêts minoritaires	606 567	134 337
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	830 442	853 033

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2006	1 587 514	4 281 611	-800 309	2 170 859		7 239 675	415 554	7 655 229
Impact des changements de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture corrigés au 01.01.2007	1 587 514	4 281 611	-800 309	2 170 859	0	7 239 675	415 554	7 655 229
Opérations sur capital		350 984		-353 364		-2 380	30 640	28 260
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres			-1 409 980			-1 409 980		-1 409 980
Dividendes				-399 477		-399 477		-399 477
Résultat de l'exercice				853 033		853 033	134 337	987 370
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)						0	0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)				420 417	-159 686	260 731	0	260 731
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)					37 611	37 611	0	37 611
"Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)"				420 417	-122 075	298 342	0	298 342
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 31.12.2007	1 587 514	4 632 595	-2 210 289	2 691 468	-122 075	6 579 213	580 531	7 159 744
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31.12.2007 corrigés	1 587 514	4 632 595	-2 210 289	2 691 468	-122 075	6 579 213	580 531	7 159 744
Opérations sur capital		748 150		-537 617		210 533	-65 201	145 332
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres			-1 457 569			-1 457 569		-1 457 569
Dividendes				-485 222		-485 222		-485 222
Résultat de l'exercice				830 442		830 442	606 567	1 437 009
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (E)						0	0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (F)				-223 412	83 423	-139 989		-139 989
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)					-60 047	-60 047		-60 047
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-223 412	23 376	-200 036	0	-200 036
Variation de périmètre				79 573		79 573	1 586 017	1 665 590
Capitaux propres clôture 31.12.2008	1 587 514	5 380 745	-3 667 858	2 355 232	-98 699	5 556 934	2 707 914	8 264 848

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôts	2 109 906	1 439 800
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	331 554	193 299
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-49 227	318 066
+/- Dotations nettes aux provisions	-16 190	
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	32 771	16 367
+/- Perte nette (gain net) des activités d'investissement	-104 526	-77 501
+/- Perte nette (gain net) des activités de financement	-183 129	-285 576
+/- Autres mouvements		
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements	11 253	164 655
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 637 471	-526 544
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	5 807 682	436 797
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-9 361 721	-580 895
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-470 061	-868 869
- Impôts versés	-575 106	-452 430
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-2 961 735	-1 991 941
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-840 576	-387 486
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-113 024	837 782
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-527 816	-130 775
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-640 840	707 007
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-985 222	-321 976
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 143 491	203 716
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 158 269	-118 260
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	676 853	201 261
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	8 084 789	7 883 528
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	8 084 789	7 883 528
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8 761 642	8 084 789
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	8 761 642	8 084 789
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Variation de la Trésorerie nette	676 853	201 261

MARGE D'INTERETS

en milliers de DH

	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	7 352 869	4 187 918	3 164 951	5 324 091	3 327 993	1 996 098
Comptes et prêts/emprunts	4 575 267	1 919 969	2 655 298	2 758 462	1 232 390	1 526 072
Opérations de pensions						0
Opérations de location-financement	2 777 602	2 267 949	509 653	2 565 629	2 095 603	470 026
Opérations interbancaires	692 652	529 337	163 315	657 990	473 676	184 314
Comptes et prêts/emprunts	264 024	529 337	-265 313	510 724	473 676	37 048
Opérations de pensions	428 628		428 628	147 266		147 266
Emprunts émis par le Groupe						
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	1 152 119	364 577	787 542	362 102	24 483	337 619
Titres à revenu fixe	766 166	364 577	401 589	251 146	24 483	226 663
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts	935		935			
Dettes représentées par un titre	385 018		385 018	110 956		110 956
Actifs disponibles à la vente						
Actifs détenus jusqu'à échéance	9 118		9 118	1 181		1 181
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	9 206 758	5 081 832	4 124 926	6 345 364	3 826 152	2 519 212

COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	428 589	10 753	417 836
avec les établissements de crédit	-	-	-
avec la clientèle	262 425		262 425
sur titres	65 818		65 818
de change	100 346	10 753	89 593
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	850 951	118 477	732 474
Produits nets de gestion d'OPCVM	-	-	-
Produits nets sur moyens de paiement	492 212	108 374	383 838
Assurance	-	-	-
Autres	358 739	10 103	348 636
Produits nets de commissions	1 279 540	129 230	1 150 310

COÛT DU RISQUE DE LA PERIODE

En milliers de DH

	déc-08	déc-07
Dotations aux provisions	-406 832	-1 056 624
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-292 231	-614 099
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-4 370	
Autres provisions pour risques et charges	-110 231	-442 525
Reprises de provisions	472 249	792 866
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	345 612	327 154
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	216	1 212
Reprises des autres provisions pour risques et charges	126 421	464 500
Variation des provisions	-154 413	-54 308
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-96 231	-106 740
Décote sur les produits restructurés	-114 918	31 986
Récupérations sur prêts et créances amorties	56 736	20 446
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-88 996	-318 066

INFORMATIONS SECTORIELLES

- Banque au Maroc : BMCE Bank Activité Maroc
- Gestion d'actif : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion, Casablanca Finance Market
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Mghrebail, Maroc Factoring, Euler Hermes Acemar
- Activités à l'International : BMCE Bank Off Shore, BMCE Paris, BMCE International (Madrid), Banque de Développement du Mali, La Congolaise de Banque, MediCapital Bank, Bank of Africa

RESULTAT PAR SECTEUR OPERATIONNEL

En milliers de DH

	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIF	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	2 150 636	-1 261	514 494	1 461 057	4 124 926
Marge sur commission	579 957	143 648	-2 802	423 903	1 150 310
Produits nets bancaires	2 901 771	252 716	520 446	2 343 527	6 018 460
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-2 021 362	-225 079	-126 706	-1 527 959	-3 901 106
Résultat d'exploitation	1 023 870	1 873	287 732	803 879	2 117 354
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-335 236	-33 814	-132 102	-171 745	-672 897
Résultat Part du Groupe	570 741	48 765	140 193	70 743	830 442

BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En milliers de DH

	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIF	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
TOTAL BILAN	110 386 335	353 927	8 588 829	31 131 754	150 460 845
ELEMENTS D'ACTIF					
Actifs disponibles à la vente	991 008	14 552	41 909	349 277	1 396 746
Prêts et créances sur la clientèle	59 363 292		9 836 348	16 509 752	85 709 392
Placements détenus jusqu'à échéance	2 138 999	480	27	3 788 919	5 928 425
ELEMENTS DU PASSIF					
Dettes envers la clientèle	89 124 033		709 333	23 616 380	113 449 746
Fonds propres	4 833 635	115 985	1 047 663	2 267 565	8 264 848



EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE
MISSION & ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

- Les instances de gouvernance composée, notamment, du Comité de Direction Générale, du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Banque et Groupe et des Comités de crédit (Comité de Crédit Senior, les Comités de Gestion des Risques, le Comité de Déclassement, le Comité de Risque de Marché Groupe, le Comité Risques Opérationnels)
- Le **Comité Général Groupe** mandaté pour diligenter des missions d'inspection et d'audit dans les différentes entités opérationnelles aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.
- Le **Pôle Risques Groupe** composé de la Direction Risques Management Groupe dont le rôle est d'assurer la surveillance des risques supportés par les entités du Groupe, et la Direction de l'Analyse et de Gestion des Crédits dont le rôle est d'étudier les modalités d'octroi de lignes de crédit. La mission du Pôle Risques Groupe est de parvenir à la maîtrise des risques contribuant activement à :
 - la définition de la politique des risques de BMCE Bank ;
 - la mise en place d'un système de contrôle des risques ;
 - la définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements.

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corrélée à d'autres catégories de risque.

Dispositif de décision

- La procédure d'octroi de crédit mise en oeuvre au sein de BMCE Bank s'articule autour de deux approches :
 - Une approche standardisée, pour les produits communs destinés aux particuliers, qui repose sur deux piliers :
 - L'utilisation d'une fiche d'auto-contrôle qui formate les critères d'acceptation, sur la base desquels l'évaluation des risques est menée. Cette fiche d'auto-contrôle reprend les conditions du crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit. Si un crédit ne respecte pas les normes fixées par tous les critères d'acceptation de risque, la demande doit être rejetée sauf dérogation accordée par le Comité ;
 - Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit. Il permet d'assurer la conformité des décisions prises au processus de crédit et l'intégrité de la personne délégataire. Chaque demande de prêt transite par toutes les entités subordonnées jusqu'à son octroi par l'entité titulaire de la demande en question.
 - Une approche individuelle, en fonction des spécificités et des besoins des entreprises, qui repose sur trois principes directeurs :
 - la gestion du portefeuille de crédit qui permet au Senior Management de détenir suffisamment d'informations pour évaluer le profil de risque de client ;
 - la délégation du pouvoir d'approbation à des individus intuitu personae sur la base de leur expérience, jugement, compétence, et formation professionnelle ;
 - l'équilibre des pouvoirs, les facilités étant accordées sur la base du jugement d'au moins trois personnes "Troika". Pour certains niveaux de risques, l'approbation du Comité Senior de Crédit ou du Président de la Banque doit être sollicitée. A noter également qu'un contrôle autonome de la qualité du crédit et du respect des procédures est assuré par le Contrôle Général et les auditeurs externes. Parallèlement, le Pôle Risques Groupe veille de manière autonome et poursuit le maintien de la qualité de gestion des risques et le respect des règles et procédures internes.

Le niveau d'approbation requis est généralement déterminé par le montant agrégé des facilités proposées au client, le rating du client, les crédits nécessitant l'approbation d'un spécialiste sectoriel, les crédits jouissant de garanties sûres, la maturité de la facilité.

Diversification du portefeuille

La diversification du portefeuille de crédit demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la Banque. Les éventuelles concentrations par contrepartie ou par secteur font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque.

A ce propos, des limites de concentration ont été instaurées portant sur les secteurs d'activité, contrepartie et groupe de contrepartie. Des reportings réguliers sont adressés à Bank Al-Maghrib, notamment celui du coefficient de division des risques.

Dispositif de surveillance du risque crédit

Le Pôle Risques Groupe via l'entité en charge de la "Gestion des Risques de Crédit Groupe" assure, au niveau du Groupe BMCE Bank, des missions de :

- Prévention des Risques de Crédit
 - Contribution à la Politique globale de Crédit
 - Surveillance permanente des Risques de Crédit
- Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, cette entité est amenée à :
- Surveiller la régularité des engagements
 - Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants
 - Suivre avec le réseau l'évolution des principaux risques
 - Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;

Créances en souffrance

Une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée mensuellement à l'aide d'un état des comptes à risques conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance instituées par la circulaire n°19 de BAM, ainsi qu'à d'autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

Dispositif de Notation interne

Le lancement du projet notations internes pour toutes les contreparties bloïses hors "Retail" prend tout son sens et permettra d'accroître le potentiel d'économies en fonds propres, compte tenu des dernières recommandations de BAM relatives à l'utilisation des modèles internes. Un système de notation interne a été mis en place en 2004, validé par le Comité de Direction Générale et le Comité d'Audit et de Contrôle Interne. Le système est bidimensionnel, combinant un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent à la transaction et un rating financier obtenu sur la base de la situation financière du débiteur sur les 3 derniers exercices, son potentiel de développement, le secteur d'activité, le rating de la société mère, le risque pays ainsi que les incidents de paiement.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte provoqué par l'évolution défavorable de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Le dispositif de pilotage des risques sur opérations de marché Groupe s'appuie sur le Comité des Risques de Marché Groupe (CRMG). Celui-ci s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques sur opérations de marché du Groupe BMCE Bank et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie. A ce titre, il :

- s'assure de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques sur opérations de marché,
- valide, à la lumière des risques de marché identifiés au préalable, toute modification inhérente au pilotage des risques sur opérations de marché mise en œuvre au sein des différentes entités du périmètre, notamment au sujet de :
 - la revue périodique du set de limites de marché et de contrepartie / émetteur globales,
 - la création de nouveaux produits et le traitement de nouveaux marchés.
- prend connaissance des faits marquants et notamment :
 - des résultats des travaux issus de la veille réglementaire et méthodologique,
 - des travaux effectués dans le cadre des projets transverses de nature organisationnelle ou informatique inhérents au pilotage des risques sur opérations de marché.
- prend connaissance de la présentation trimestrielle des risques de marché qui contient notamment :
 - l'évolution de la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques sur opérations de marché,
 - l'évolution des expositions au risque de marché (incl. VaR et résultats des scénarii de crise) des différents portefeuilles et desks,
 - la consommation des limites de marché définies sur les différents indicateurs de risque (incl. VaR),
 - l'évolution des expositions au risque de crédit induites par les opérations de marché des différents portefeuilles et desks.

RISQUE GLOBALE DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un contexte de forte croissance des actifs, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place par BMCE Bank a pour objectif de veiller à :

- assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds propres ;
- assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- s'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance offertes par l'environnement macro économique.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

- Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :
 - l'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
 - Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long terme par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

- Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :
 - Le coefficient de liquidité (tel que défini par la Banque Centrale).
 - Le profil des impasses cumulées à horizon 12 mois en mode statique.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulés en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes. Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Risque de Taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles sur la Banque. La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers d'un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pb tel que préconisé par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport au PNB prévisionnel.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulés en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen long termes. Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe

Les objectifs stratégiques prioritaires du Groupe BMCE Bank au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels sont de deux types :

- Réduction de l'exposition aux risques opérationnels ;
- Optimisation des exigences en fonds propres relatives aux risques opérationnels.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques à travers la collecte des événements de risques ainsi que la cartographie. Une organisation spécifique de gestion des risques opérationnels a été mise en place se basant sur des interlocuteurs risques opérationnels. Il s'agit des Correspondants Risques opérationnels Métiers et Filiales (CRO), coordinateurs risques opérationnels et relais risques opérationnels.

Les données produites font partie intégrante de ses processus de surveillance et de contrôle du profil de risque opérationnel :

- L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au Conseil d'Administration
- Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité,
- Les audits internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel.
- Les données internes qui ont vocation à devenir une composante majeure du modèle interne de calcul des fonds propres respectent les conditions suivantes :
 - Exhaustivité : Les données internes de pertes prennent en compte toutes les activités et les expositions des métiers, unités et services dans toutes les implantations géographiques concernées.
 - Consolidation : les données historiques de pertes sont restituées selon les deux axes correspondant aux typologies des huit lignes métiers et sept catégories de risques édictées par le Comité de Bâle, selon des critères objectifs correctement documentés.

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

- renforcer les contrôles ;
- couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurance ;
- éviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- élaborer des plans de continuité d'activité ;

Le Groupe BMCE Bank dispose d'un très fort dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque explicités au préalable. Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

Plan de Continuité d'Activité

Porté par un cadre réglementaire, le plan de continuité d'activité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques. Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations des services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LA VALORISATION

En milliers de DH

	31/12/2008			31/12/2007				
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	16 830 734			16 830 734	9 663 318			9 663 318
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option								
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option								

ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

En milliers de DH

	31/12/2008			31/12/2007		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille de valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille de valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR MARCHÉ PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	5 808 584		5 808 584	3 295 065		3 295 065
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5 379 613		5 379 613	3 132 612		3 132 612
Autres titres de créances négociables	428 971		428 971	162 453		162 453
Obligations	704 645		704 645	2 118 789		2 118 789
Obligations d'Etat	135 794		135 794	246 926		246 926
Autres obligations	568 851		568 851	1 871 863		1 871 863
Actions et autres titres à revenu variable	10 317 505		10 317 505	4 249 464		4 249 464
Opérations de pension						
Prêts						
aux établissements de crédit						
à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction						
Instruments dérivés de cours de change						
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	16 830 734		16 830 734	9 663 318		9 663 318
dont titres prêts						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Etablissements de crédit						
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	280		280	747		747
Instruments dérivés de cours de change	1 335		1 335	747		747
Instruments dérivés de taux d'intérêt	67		67			
Instruments dérivés sur actions	-1 122		-1 122			
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	280		280	747		747



ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE En milliers de DH

	31/12/2008	31/12/2007
Titres de créance négociables		
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale		
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
Actions et autres titres à revenu variable	1 396 746	1 015 111
dont titres cotés	271 860	337 142
dont titres non cotés	1 124 886	677 969
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	1 396 746	1 015 111
dont gains et pertes latents		
dont titres à revenu fixe		
dont titres prêtés		
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente		
Titres à revenu fixe		
Titres à revenu variable		
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATION	1 396 746	1 015 111
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations		

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT En milliers de DH

	31/12/2008	31/12/2007
Comptes à vue	7 096 508	6 101 252
Prêts	14 037 045	13 118 934
Opérations de pension	452 680	500 000
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	21 586 233	19 720 186
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	21 586 233	19 720 186

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT En milliers de DH

	31/12/2008	31/12/2007
Comptes à vue	2 069 331	2 581 050
Emprunts	8 310 722	6 562 549
Opérations de pension	2 267 063	0
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	12 647 116	9 143 599

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE En milliers de DH

	31/12/2008	30/12/2007
Comptes ordinaires débiteurs	13 437 216	12 538 455
Prêts consentis à la clientèle	67 220 881	40 623 394
Opérations de pension	1 445 847	1 631 036
Opérations de location-financement	6 938 013	6 257 984
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	89 041 957	61 050 869
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-3 332 565	-2 065 661
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	85 709 392	58 985 208

VENTILATION DES CREANCES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE En milliers de DH

	31/12/2008	30/12/2007
Banque au Maroc	59 363 292	49 031 480
Services Financiers Spécialisés	9 836 347	8 923 166
Activités à l'international	16 509 753	1 030 562
Gestion d'actifs		
Total en principal	85 709 392	58 985 208
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	85 709 392	58 985 208

VENTILATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE En milliers de DH

	31/12/2008	30/12/2007
Maroc	69 199 639	57 954 646
Afrique	14 662 236	580 056
Europe	1 847 517	450 506
Total en principal	85 709 392	58 985 208
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	85 709 392	58 985 208

DETTES ENVERS LA CLIENTELE En milliers de DH

	31/12/2008	30/12/2007
Comptes ordinaires créditeurs	49 269 587	41 277 769
Comptes à terme	44 323 025	23 817 614
Comptes d'épargne à taux administré	11 640 128	12 420 227
Bons de caisse	3 946 971	4 453 521
Opérations de pension	4 270 035	
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	113 449 746	81 969 131

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE En milliers de DH

	31/12/2008	30/12/2007
Banque au Maroc	89 124 032	78 099 218
Services Financiers Spécialisés	709 333	604 013
Activités à l'international	23 616 381	3 265 900
Gestion d'actifs		
Total en principal	113 449 746	81 969 131
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	113 449 746	81 969 131

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE En milliers de DH

	31/12/2008	30/12/2007
Maroc	89 833 365	78 703 231
Afrique	22 218 247	1 964 584
Europe	1 398 134	1 301 316
Total en principal	113 449 746	81 969 131
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	113 449 746	81 969 131

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION En milliers de DH

	31/12/2008		31/12/2007		Valeur nette comptable
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	
Immobilisations corporelles	5 999 141	2 429 073	3 570 068	4 182 767	2 345 728
Terrains et constructions	2 826 365	452 190	2 374 175	1 865 732	1 626 356
Equipement, Mobilier, Installations	2 115 076	1 325 908	789 168	1 324 964	396 001
Biens mobiliers donnés en location					
Autres immobilisations	1 057 700	650 975	406 725	992 071	668 700
Immobilisations incorporelles	853 699	305 751	547 948	460 762	268 155
Logiciels informatiques acquis	598 375	241 840	356 535	355 686	231 724
Logiciels informatiques produits par l'entreprise					
Autres immobilisations incorporelles	255 324	63 911	191 413	105 076	36 431
Immeubles de placements	537 548	32 472	505 076	506 748	475 882

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES En milliers de DH

	31/12/2008	31/12/2007
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUEES EN DEBUT DE PERIODE	272 753	227 710
Dotations aux provisions	83 547	46 766
Reprises de provisions	-30 847	-1 723
Utilisation des provisions		
Incidence de la consolidation		
Variation des partis monétaires et divers		0
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUEES EN FIN DE PERIODE	325 453	272 753

EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2008	31/12/2007
CAPITAL (DH)	1 587 513 900	1 587 513 900
Nbre Actions	158 751 390	15 875 139
Resultat Part Groupe (DH)	830 442 000	853 033 000
Resultat par Action (DH) (1)	5,2	53,7

(1) Le nominal est ramené de 100 dhs à 10 dhs l'action courant 2008.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts consolidation	Méthode de
BMCE BANK	Banque	100,00%	100,00%	MÈRE
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	75,00%	75,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	35,90%	35,90%	I.G.
BMCE INTERNATIONAL	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaire	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actif	100,00%	100,00%	I.G.
LA CONGOLAISE DE BANQUE	Banque	25,00%	25,00%	I.G.
MEDICAPITAL BANK PLC	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA	Banque	42,50%	42,50%	I.G.
CASABLANCA FINANCE MARKETS	Banque d'Affaire	33,33%	33,33%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	27,38%	27,38%	M E E

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En mars 2008, BMCE Bank a procédé à la prise de participation de 35% de la Bank Of Africa au prix de MDH 415, et en juillet 2008, une acquisition complémentaire de 7,5%.

La BOA détient un large périmètre de consolidation regroupant vingt cinq entités.

L'entrée du Groupe BOA dans le périmètre de consolidation du Groupe BMCE Bank a contribué à une augmentation du total bilan à hauteur de 26 Milliards de dirhams au 31 décembre 2008.

La norme IFRS 3, qui s'applique dans le cas d'une prise de contrôle d'une société par une autre, prévoit que le Goodwill est déterminé par l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part de l'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette. L'application a généré un Goodwill d'un montant de KDH 186 173.